

Règlement du « Le grand jeu du Paiement sur facture »

Quelle est la durée du Jeu ?

Bouygues Telecom, Société Anonyme au capital de 929 207 595,48 €, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS sous le n° 397 480 930, dont le siège social est au 13-15 avenue du Maréchal Juin 92360 Meudon-la-Forêt, organise un jeu réservé à sa clientèle intitulé « **Le grand jeu du paiement sur facture** » du **12/09/2025 à 9h00 au 29/09/2025 23h59 inclus** (heure de connexion de France métropolitaine faisant foi).

Qui peut participer ?

Le Jeu est ouvert à toute personne physique majeure, résidant en France métropolitaine, cliente titulaire payeur d'au moins une offre mobile ou fixe grand public (hors prépayé) chez Bouygues Telecom et ayant reçu une communication de la part de Bouygues Telecom (e-mail, SMS, push notifications ou bannières sur son Espace Client ou son Application Bouygues Telecom) contenant le lien pour participer aux Défis de l'Appli et au « Jeu les Défis de l'Appli », ainsi qu'aux utilisateurs déclarés de ses autres lignes, ayant reçu ces mêmes communications.

Les collaborateurs de Bouygues Telecom et leurs familles pourront participer à l'Opération s'ils ont été destinataires de ces communications donnant accès aux Défis de l'Appli.

Une seule participation par contrat de service (ligne mobile ou ligne fixe, hors prépayé) est admise sur toute la période.

Bouygues Telecom se réserve le droit de faire toutes les vérifications utiles en ce qui concerne l'identité des participants et le respect des conditions de participations.

Le non-respect des conditions de participation entraînera la disqualification du participant.

La participation à ce jeu implique une attitude loyale et l'acceptation pleine et entière du présent règlement et de ses éventuels avenants par le participant.

Comment participer ?

Pour participer au Jeu, vous devez :

- Être client(e) titulaire payeur d'au moins un contrat Bouygues Telecom,
- Vous rendre sur la page internet dédiée au jeu : <https://www.bouyguestelecom.fr/jeu-concours>
- Le participant arrive sur la page de Jeu et prend connaissance du présent règlement.
- Pour accéder au quiz, le participant doit renseigner son adresse mail et clique sur « **Je joue** » entre le **12/09/2025 à 9h00** et le **29/09/2025 23h59**
- **En jouant, le participant accepte pleinement le présent règlement du jeu.**
- Le participant participe en répondant à deux questions. Quelques soient ses réponses, après la question deux il a le choix de s'inscrire ou non au tirage au sort.
- S'il ne souhaite pas s'inscrire au tirage au sort le jeu s'arrête ici.
- S'il souhaite s'inscrire au tirage au sort, il doit compléter un formulaire complet d'inscription (champs obligatoires = Nom, Prénom, Adresse postale, Code postal, Ville, Téléphone) et cliquer sur « Je participe ». Il est de la responsabilité du participant de fournir une adresse postale correcte, complète et exacte.

Chaque participant peut s'inscrire 1 fois au tirage au sort.

Le tirage au sort qui déterminera les 80 gagnants sera effectué au plus tard le 10/10/2025 par un algorithme permettant un tirage aléatoire parmi les participants. Ce tirage au sort sera effectué par le commissaire de justice pour le compte et sous le contrôle de la Société Organisatrice.

En aucun cas la responsabilité de la Société Organisatrice ne pourra être recherchée concernant ce tirage.

Les gagnants du tirage au sort seront avertis par e-mail dans la semaine qui suit le tirage au sort.

Quels sont les lots offerts ?

Les lots proposés dans le cadre du « Grand jeu du paiement sur facture » sont :

3 smartphones :

- 1 lot de smartphone Samsung Galaxy S25 128Go – valeur unitaire : 749€TT
- 1 lot de smartphone Samsung Galaxy S25 FE 128Go – valeur unitaire : 752€TTC
- 1 lot de smartphone Samsung Galaxy Z Flip 7 256Go – valeur unitaire : 1 202€TTC

77 accessoires high-tech :

- 1 lot de montre connectée Samsung Galaxy Watch 6 Bluetooth (40 mm) – valeur unitaire : 319,99 € TTC
- 1 lot d'écouteurs sans fil Samsung Galaxy Buds2 Pro – valeur unitaire : 229,00 € TTC
- 1 lot d'écouteurs sans fil Samsung Galaxy Buds2 – valeur unitaire : 149,99 € TTC
- 1 lot d'écouteurs sans fil Apple AirPods 3 avec boîtier de charge MagSafe – valeur unitaire : 149,00 € TTC
- 6 lots d'écouteurs sans fil Apple AirPods 2 avec boîtier de charge True Wireless – valeur unitaire : 129,00 € TTC
- 2 lots de montre connectée Xiaomi Redmi Watch 4 – valeur unitaire : 99,99 € TTC
- 3 lots de casque supra-aural sans fil JBL E45BT – valeur unitaire : 79,99 € TTC
- 2 lots de casque circum-aural sans fil JBL Tune 670NC avec réduction de bruit – valeur unitaire : 59,90 € TTC
- 8 lots de batterie externe Samsung PowerBank JO (25 W, 10 000 mAh, édition Paris 2024) – valeur unitaire : 51,99 € TTC
- 4 lots de batterie externe Crosscall X-Power 2 – valeur unitaire : 49,99 € TTC
- 2 lots de kit Vlog Strax-Xqisit (trépied, lumière et micro) – valeur unitaire : 49,99 € TTC
- 2 lots de pack caméra de surveillance Xiaomi MiHome Cam 2K (pack sécurité) – valeur unitaire : 49,90 € TTC
- 8 lots d'enceinte de piscine Livoo Air mini TES260B Bleu – valeur unitaire : 44,99 € TTC
- 1 lot de casque supra-aural sans fil JBL Tune 500BT – valeur unitaire : 39,95 € TTC
- 6 lots de ruban LED connecté Konyks (RGB + Blanc, Wi-Fi + Bluetooth, 3 m) – valeur unitaire : 34,99 € TTC
- 10 lots de capteur Konyks Capteur température & humidité (capteur Wi-Fi d'humidité et de température) – valeur unitaire : 25,90 € TTC
- 6 lots de chargeur à induction Strax-Xqisit Pad MagSafe 15 W – valeur unitaire : 24,99 € TTC
- 6 lots de détecteur d'ouverture Wi-Fi rechargeable Konyks – valeur unitaire : 19,90 € TTC
- 1 lot de prise connectée Konyks Priska USB – valeur unitaire : 19,90 € TTC
- 6 lots de souris gaming Nacon PCGM-105 – valeur unitaire : 14,99 € TTC

Les prix publics TTC ont été constaté le 01/08/2025.

Les cadeaux seront livrés sans frais aux coordonnées renseignées par le participant sur le formulaire de participation au Jeu.

Les lots gagnés ne sont ni échangeables, ni remboursables contre leur valeur en espèces, ni cessibles, ni transmissibles. Le participant devra accepter son lot. Toutes les images ou illustrations des lots utilisées pour les besoins promotionnels de la présente opération, et ce quel que soit le support utilisé, sont présentées à titre d'illustrations et n'ont aucune valeur contractuelle.

La Société Organisatrice décline toute responsabilité en cas de perte, de dégradation ou de vol du lot durant la livraison. La Société Organisatrice se décharge de toute responsabilité en cas de mauvaise utilisation des lots.

Toute participation non conforme, mal renseignée, illisible, incomplète ou erronée sera invalidée par la Société Organisatrice. Toute tentative de fraude, toute tricherie, toute tentative de contournement des présentes règles entraînera l'invalidation de la participation du contrevenant.

Les dotations ne pourront être attribuées qu'à des participations valides.

Chaque gagnant ne pourra remporter qu'une seule dotation sur toute la durée du jeu (même nom et/ou prénom et/ou même adresse email et/ou même adresse postale).

Durant toute la durée de l'opération, la Société Organisatrice se réserve la possibilité de remplacer les lots proposés par d'autres lots de nature et valeur équivalente, notamment en cas de rupture de stock, de liquidation judiciaire du fournisseur, de mouvement social, de modification des conventions contractuelles passée avec le fournisseur, de défaillance du fournisseur, que défaut qualitatif des produits.....La responsabilité de la Société Organisatrice ne pourra être recherchée de ce fait.

Quand l'envoi des lots sera-t-il réalisé ?

L'envoi des lots sera réalisé dans un délai d'environ 8 semaines après la fin de l'opération par notre prestataire (Agence Kimple).

Bouygues Telecom décline toute responsabilité au cas où les coordonnées qui lui auront été fournies par le participant se révèlent erronées ou incorrectes (Nom, Prénom, Adresse e-mail, Adresse postale, Numéro de téléphone).

Dans les cas ci-dessus, le lot sera remis en jeu ou restitué à Bouygues Telecom qui ne pourra être tenu responsable si le participant ne peut profiter de son gain.

Quelles sont les informations pratiques à connaître ?

Bouygues Telecom assure la délivrance des lots conformément aux coordonnées (Nom, Prénom, Adresse e-mail, Adresse postale, Numéro de téléphone) indiquées par le gagnant pour la réception du lot.

En cas de défaillances de connexion au site web, de dysfonctionnement du réseau internet, des lignes téléphoniques, du matériel de réception empêchant le bon déroulement du jeu, les dates du jeu pourront être annulées ou reportées.

En cas de fraudes avérées notamment de manière informatique, le Jeu pourra être annulé en tout ou partie.

Le présent règlement est soumis à la réglementation française.

Si une des clauses du présent règlement venait à être considérée comme nulle, les autres clauses et le règlement lui-même continueraient à s'appliquer.

Au cas où un litige naîtrait du fait d'une situation non prévue par le présent règlement, il reviendrait à la Société Organisatrice de le trancher.

Toute contestation ou réclamation concernant le jeu devra être adressée par courrier à la Société Organisatrice dans un délai ne pouvant excéder le délai d'un mois à compter de la fin de la présente opération (date de réception). Toute contestation ou réclamation qui parviendrait entre les mains de la Société Organisatrice passé ce délai ne serait pas prise en compte.

Limitation de la responsabilité de Bouygues Telecom

Bouygues Telecom ou ses partenaires agissant pour le compte de Bouygues Telecom, ne saurait encourir une quelconque responsabilité si, en cas d'événements indépendants de sa volonté ou de nécessité justifiée, il était amené à annuler le présente Jeu, à l'écourter, la proroger, la reporter ou en modifier les conditions, sa responsabilité ne pouvant être engagée de ce fait sous réserve d'en informer les participants par tout moyen approprié. Il se réserve dans tous les cas la possibilité de prolonger la période de participation.

En particulier, Bouygues Telecom ou ses prestataires déclinent toute responsabilité pour le cas où le site du Jeu serait indisponible au cours de la durée de celui-ci, ou en cas de dysfonctionnement du tirage au sort automatisé qui ne lui serait pas imputable ou pour le cas où les informations fournies par des participants venaient à être détruites pour une raison qui ne lui serait pas imputable.

Le Participant est réputé être informé des risques et dangers d'Internet. Bouygues Telecom décline toute responsabilité en cas de problème de connexion, perte de données, piratage, virus informatique, plantage et tout autre désagrément lié à l'utilisation d'Internet.

Bouygues Telecom décline toute responsabilité au cas où les coordonnées qui lui auront été fournies par le participant se révèlent erronées ou incorrectes.

Toute tentative de fraude, toute tricherie, toute tentative de contournement des présentes règles entraînera l'invalidation de la participation du contrevenant.

Comment sont gérées vos données personnelles ?

Les informations vous concernant sont enregistrées dans un fichier informatisé et traitées par Bouygues Telecom pour gérer votre participation au jeu. Ce traitement repose sur l'intérêt légitime de Bouygues Telecom. Les données personnelles que nous vous demandons, sauf mention contraire, sont indispensables à la prise en compte de votre participation et à l'exécution du jeu. Elles sont traitées par nos services ainsi que par notre prestataire (Agence Kimple).

Dans l'hypothèse où un tiers non autorisé aurait accès à vos données, nous vous en informerions et en aviserions également la Commission Nationale Informatique et Libertés (CNIL), conformément à la réglementation applicable en matière de protection des données.

Nous conservons vos données pour une durée de 2 ans à compter de la date de fin de la participation du Jeu.

Conformément au règlement général sur la protection des données n°2016/679, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'un droit à l'effacement, et d'un droit à la limitation aux traitements des données vous concernant en écrivant à Bouygues Telecom, Service du Délégué à la Protection des Données, 13-15 avenue du Maréchal Juin 92360 Meudon-la-Forêt, ou par e-mail : dpo@bouyguetelecom.fr. Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation en ligne à la CNIL ou par voie postale.

Vous disposez également d'un droit d'opposition au traitement de vos données.

Enfin, des cookies pourront être déposés, avec votre accord, lors de votre navigation sur le site du Jeu, notamment à l'occasion de votre participation.

Pour plus d'information sur :

- notre politique de confidentialité, voir [Politique d'utilisation des données personnelles - Corporate - Bouygues Telecom](#)
- notre politique de cookies, voir : <https://www.corporate.bouyguetelecom.fr/mentions-legales/>

Consultation du règlement

Le présent règlement est validé et déposé auprès de la SAS ACTANORD, commissaire de justice associés exerçant à LILLE (59000), au 105 quai des Chevillards, 59000 Lille.

Le règlement sera consultable et téléchargeable directement sur le jeu en ligne.

La Société Organisatrice garde la possibilité de modifier ce règlement à tout moment à condition d'en informer les participants par le dépôt d'un avenant modificatif auprès de la SAS ACTANORD. En ajoutant un avenant à ce présent règlement.

Fait à Roubaix le 11/09/2025